



COURSE DE CÔTE DE LA PRINCIPAUTÉ DE CHIMAY

RÈGLEMENT PARTICULIER

I. PROGRAMME GÉNÉRAL DE L'ÉPREUVE

- Le 20/04/2025 :** Parution du règlement particulier
- Le 29/05/2025 à 20h00 :** Clôture des inscriptions à droits simples
- Le 07/06/2025**
- De 16h15 à 19h00 :** Vérifications sportives et techniques
- Le 08/06/2025**
- De 07h30 à 09h30:** Vérifications sportives et techniques complémentaires
(Voir Art. 9.4)
- À 08h00 :** Clôture des inscriptions à droits majorés
- De 08h30 à 12h00 :** Essais officiels chronométrés
- à 13h00 :** Affichage de la liste des pilotes et véhicules qualifiés
- à 13h00 :** Début des montées de course
- A l'arrivée du dernier concurrent : Affichage du Classement Provisoire
Ouverture du délai de réclamation
Remise des prix
- Au moins 30' après affichage du classement provisoire : Classement Final

II. ORGANISATION

1. Généralités

- 1.1. Le ROYAL MOTOR CLUB EAU BLANCHE EAU NOIRE organise les 07 et 08/06/2025 la Course de Côte Nationale « Open » de la Principauté de Chimay.
- 1.2. N° de Visa RACB Sport : HC-R3-M043 (19/04/2025)

2. Comité d'Organisation, Secrétariats, Officiels

- 2.1. Président du Comité d'Organisation :
- Mr. Thérasse Charles
Place des Arzillère à B – 6590 Momignies
Tél. : + 32 60 51 15 38
Email : mcmichaux@skynet.be
Site Web : www.royalmceben.com
- 2.2. Adresse du secrétariat de l'épreuve :
- Mr. Dohy Philippe
Avenue des Sports 10A à B – 6460 Chimay
Tél. : + 32 471 75 90 44
Email : philippedohy@yahoo.fr
- A partir du 08/06/2025 à 08h00 :
- Adresse : Rue du Grand Prix des Frontières – 6460 Chimay
Tél. : + 32 471 75 90 44

2.3. Officiels

Directeur de Course :	DOHY Philippe	- lic. RACB 2786
Directeur de Course Adjoint :	BROUSMICHE Francis	- lic. RACB 2787
Responsable de la Sécurité :	BROUSMICHE Simon	- lic. RACB 2788
Starter :	TBC	- lic.
Secrétaire de l'épreuve :	TOUBEAU Jean Claude	- lic. RACB 1521
Responsable des relations Concurrents :	SAVARY Remy	- lic. RACB 2782
Médecin chef :	TBC	- lic.
Responsable Technique du Championnat: & Responsable Délégué Technique National: <i>Commissaires sportifs :</i>	MOSBEUX Jean-Guy	- lic. RACB 3412
Président de collège :	Jan DHONDT	- lic. RACB 2385
Membres :	Liliane NOTERMANS	- lic. RACB 1136
	André KRÖNER	- lic. ASAF Bt147
Stagiaire :	Christophe URVOY-ISAAC	- lic. RACB 4401
Secrétaire du Collège :	TBC	- lic. RACB

3. Tableau officiel d'affichage

- 3.1. Tout additif, communication et décision, ainsi que les classements, seront affichés au tableau officiel d'affichage situé dans le chapiteau.

III. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

4. Généralités

- 4.1. Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International de la FIA 2025 et à ses annexes, aux Règlements Sportif et Technique des courses de côte du RACB 2025 et leurs annexes, aux règlements du RACB Sport 2025 et au présent Règlement Particulier.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncées uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

Les Règlements Sportif et Techniques des Courses de Côte du RACB 2025 figurent sur les sites web suivants : www.racb.com et www.coursedecote.be.

Seuls les textes français de ces différents règlements font foi.

- 4.2. La compétition compte pour le Championnat de Belgique des Courses de Côte.

5. Parcours

- 5.1. L'épreuve se déroulera sur le parcours d'une partie du Circuit de Chimay, qui présente les caractéristiques suivantes:

Longueur de la côte : 2750 mètres.

Dénivellation : mètres.

Pente moyenne : 2%.

Départ : Altitude : 245 m. Coordonnées GPS : 50°03'07 "degrés, min. déc.

Arrivée : Altitude : 251 m. Coordonnées GPS : 50°04'00"degrés, min. déc.

6. Véhicules admis : Pour tout renseignement technique : lb.sport@racb.com

- 6.1. Sont admis à participer : tous les véhicules répondant aux prescriptions de l'Annexe J de la FIA et/ou aux prescriptions techniques du RACB Sport.

Ces véhicules seront répartis dans les catégories conformes au chapitre II – Classements, Article 2 Groupes et Classes du Règlement Sportif Course de Côte 2025 du RACB Sport.

7. Inscriptions

- 7.1. Le participant doit adresser la demande en ligne à philippedohy@yahoo.fr ou envoyer la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée en caractères imprimés, au secrétariat (voir Art. 2.2) avant le 29/05/2025 à 20h00.

Si cette demande est envoyée par télécopie ou par Email, l'original devra parvenir à l'organisateur, au plus tard avant le 29/05/2025 à 09h00.

La clôture des inscriptions à droits majorés est fixée à 08h00 le jour de l'épreuve.

- 7.2. Les concurrents et conducteurs qui désirent prendre part à une compétition nationale à l'étranger ne pourront le faire qu'avec l'autorisation préalable de leur ASN (Art.2.3.8 du Code Sportif de la FIA 2025).

8. Droits d'engagement (Voir Article 7 du Règlement Sportif Courses de Côte 2025)

- 8.1. 160,00€ avec la publicité facultative de l'organisateur.

Les droits d'engagement sont à payer par virement au compte n° **BE36 3630 0854 9881** de l'asbl MCEBEN avec la mention «**CC. Nationale de CHIMAY 2025**» et ce, pour le **29/05/2025 au plus tard**.

Passé ce délai, une majoration de 50€ sera exigée.

- 8.2. L'inscription ne sera acceptée que si elle est accompagnée des droits d'engagement dans le délai fixé à l'Article 7.

IV. VERIFICATIONS – PARC FERME

9. Vérifications sportives & techniques

- 9.1. Les vérifications sportives se dérouleront le 07/06/2025 de 16h15 à 19h00 et seront situées dans les Paddocks du Circuit de Chimay.
- 9.2. Les vérifications techniques se dérouleront le 07/06/2025 de 16h15 à 19h00 et seront situées dans ces mêmes paddocks.
- 9.3. Les contrôles particuliers (pesage, etc.) auront lieu au parc des coureurs.
- 9.4. Des vérifications sportives complémentaires se dérouleront le 08/06/2025 de 07h30 à 09h30 pour les concurrents qui n'auront pu être présents la veille et ce, uniquement avec accord de la Direction de Course. Des vérifications techniques complémentaires pourront se dérouler en dehors de l'horaire prévu dans l'art. 9.2 et ce uniquement avec accord de la Direction de Course et validé par le responsable des Commissaires Techniques.

10. Parc fermé

- 10.1. Le parc fermé est situé dans la pitlane du circuit.

V. PRIX ET COUPES, REMISE DES PRIX

11. Prix et coupes

11.1. Les prix, coupes et trophées suivants seront distribués :

Classement par catégorie

- 1^{er} pilote

Classement par classes

- 1^{er} : Coupe
- 2^{ème} : Coupe
- 3^{ème} : Coupe

Prix Spéciaux

- 1^{ère} Dame : Coupe
- Inter-Ecuries : Coupe

12. Remise des Coupes et Prix

La remise des prix se déroulera durant le Parc Fermé. Elle aura lieu à l'endroit suivant : au chapiteau au plus tard 60' après l'affichage des classements officiels finaux.

CHAMPIONNAT DE BELGIQUE DES COURSES DE CÔTE 2025
COURSE DE CÔTE DE LA PRINCIPAUTÉ DE CHIMAY

CASES RESERVEES A L'ORGANISATION

Reçu le	Payé le	Vérif. Technique	Vérif. Licence	Groupe/Classe	Numéro attribué

SVP compléter en lettres capitales et lisiblement

Je soussigné (pilote) Nom : Prénom :

Adresse : N° :

Code Postal : Localité : N° Tél. :

Né le : Adresse e-mail :

Déclare avoir pris connaissance du règlement de la Course de Côte de Chimay du 08/06/2025, m'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte.

Je certifie sur l'honneur que la voiture pour laquelle je sollicite un engagement est conforme à la réglementation ainsi qu'au passeport technique attribué au véhicule et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

A COMPLETER ENTIEREMENT en LETTRES CAPITALES et LISIBLEMENT FAUTE D'ETRE ADMIS

PILOTE

Nom ou Pseudonyme (validé RACB): Nationalité :

N° Licence : Ecurie :

CONCURRENT (écurie)

Nom : N° Licence « Concurrent » :

VOITURE

Marque : Type :

Cylindrée. : Turbo ☐ Groupe : Classe :

Obligatoire pour la Catégorie 1 : Valeur Pf : – FIA Pf ID :

Catégorie 1	EX	D	E2-SS	CN/E2-SC
1 ☐ Pf 15 -> 39	11 ☐ 0 -> 4000cc	14 ☐ F3	16 ☐ 0-1600cc	19 ☐ 0-1600cc
2 ☐ Pf 40 -> 79	CM	15 ☐ F3000	17 ☐ 1601-2000cc	20 ☐ 1601-2000cc
3 ☐ Pf 80 -> 119			18 ☐ 2001-3000cc	21 ☐ 2001-3000cc
4 ☐ Pf 120 -> 159				H
5 ☐ Pf > 159	13 ☐ 0 -> 1003cc			23 ☐ Historic

Date : ... / ... / 2025

Signature du pilote (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

A renvoyer avant le 29/05/2025 à 20h00